Projet de Développement de la Capacité Statistique Pour Améliorer la Prise de Décision « DECIDE »

Recrutement d'un(e) Coordonnateur(trice) Adjoint(e)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
N° 02/ZR-MINPLAN-576296-CS-INDV/DECIDE/2026

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a adressé à la Banque Mondiale une requête relative au financement du Projet de Développement de la Capacité Statistique pour Améliorer la Prise de Décision (DECIDE) et à l'intention d'utiliser une partie du financement pour effectuer des paiements au titre du Marché de **recrutement d'un(e) Coordonnateur(trice) Adjoint(e).**

L'objectif est d'assurer sous l'autorité du Coordonnateur de l'UGP, le leadership opérationnel de la coordination et de la mise en œuvre du projet DECIDE, en garantissant la réalisation dans les délais impartis de l'objectif de développement du projet DECIDE, conformément à son accord de financement, à son document d'évaluation, à son manuel des opérations, aux exigences fiduciaires, environnementales, sociales et de reporting de la Banque mondiale, ainsi qu'au plan de travail et budget annuel approuvé.

Sous l'autorité du Coordonnateur, il est chargé, pour le projet DECIDE, des tâches spécifiques ci-après :

- Coordonner la mise en œuvre et le suivi des activités du projet DECIDE ;
- Assurer la représentation du projet DECIDE vis-à-vis des instances internes et externes ainsi que des tiers ;
- Appuyer le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement dans le cadrage administratif, juridique et institutionnel du projet DECIDE ;
- Assurer la gestion de fonds, de moyens humains et matériels mis à la disposition de l'UGP par le Gouvernement et les bailleurs de fonds pour l'exécution du projet DECIDE ;
- Elaborer les Plans de Travail et Budget Annuel du projet DECIDE dans les délais prescrits ;
- Veiller à la qualité des relations avec les bailleurs de fonds et au respect des procédures ;
- Assurer l'intérim du Coordonnateur au sein de la Commission de passation des marchés, pour les marchés du projet DECIDE, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, dans le respect des règles de prévention des conflits d'intérêts du Règlement de passation des marchés et des Directives anticorruption ;
- Suivre les travaux des commissions d'analyse et de coordination en liaison avec la commission des marchés ;
- Assurer le suivi général de la qualité, des délais et des budgets de l'exécution du projet DECIDE ;
- Etablir les mécanismes étroits de coordination avec les entités de mise en œuvre du projet DECIDE (INS, BCR, CAID, FNUAP) et les entités bénéficiaires ;
- Préparer les réunions du Comité de Pilotage du projet DECIDE et suivre la mise en œuvre de leurs recommandations ;
- Préparer les missions de supervision, de revue des portefeuilles et de dialogue des bailleurs de fonds et suivre la mise en œuvre des recommandations ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de contingence du RGPH2, notamment le suivi des mesures d'atténuation, des responsabilités, des échéances et des principaux risques, en coordination avec l'INS, le BCR et les autres parties prenantes concernées ;
- Assurer le suivi de l'exécution financière du projet DECIDE, avec pour objectif un taux de décaissement annuel d'au moins 25 % ;
- Promouvoir et contribuer à garantir un environnement de travail collégial, respectueux, inclusif et sûr pour l'ensemble des membres de l'UGP, notamment à travers la prévention et le traitement approprié de toute forme de harcèlement ou de comportement inapproprié, en complément des dispositions relatives au code de conduite et à la prévention de l'EAS/HS.

Les Termes de Reference (TDR) et le modèle de CV sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt de la mission ou peuvent être trouvés sur le site web suivant : ***https://www.cepo.cd/***.

La CEP-O invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience (**lettre de motivation datée et signée, curriculum vitae suivant le modèle à télécharger, attestations de service rendu ou tout autre document faisant foi de l'expérience acquise, copies légalisées du ou des diplômes par les autorités compétentes et autres supports**) démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations.

Les critères de qualification sont les suivants :

#	Exigence	Cotation (points)
1	Être titulaire au moins d'un diplôme (Bac+5) d'une université reconnue : Ingénieur Civil, Sciences Appliquées, Sciences Economiques, Gestion Financière, Droit ou équivalent	10
2	Avoir une expérience professionnelle d'au moins huit (08) ans dans la gestion des projets et programmes sur financements extérieurs bi et multilatéraux	30
3	Avoir une expérience de cinq (05) ans dans des fonctions de direction dans une entreprise privée d'envergure, une entreprise publique, un établissement ou service public	50
4	Parler et écrire parfaitement le français et avoir de bonnes connaissances en anglais	10
	Total	**100**

Seuls les dix (10) meilleurs candidats qui auront atteint le seuil de 80 points seront présélectionné(e)s et invité(e)s à un entretien ou à un test écrit. A compétences égales, les candidatures féminines seront avantagées. Les candidatures féminines sont donc vivement encouragées.

Le recrutement est fait localement. Ainsi, tout candidat qui se trouvera être retenu, prendra en charge les frais de son déplacement et installation au lieu prévu du travail.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (**juillet 2016, révisée en septembre 2025**) « Règlements de Passation des marchés »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de **sélection de consultant individuel**. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (**juillet 2016, révisée en septembre 2025**) « Règlements de Passation des marchés » et les « Lignes Directrices » de la Banque mondiale sur la Prévention et la Lutte contre la Fraude et la Corruption dans les projets financés sur les Prêts de la BIRD, et les crédits et les subventions de l'IDA (datant du 1er juillet 2016), ainsi que les dispositions stipulées dans l'Accord de financement applicables au projet.

Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **du lundi au vendredi, de 10 heures à 16 heures locales**.

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, par courrier ou par e-mail) au plus tard le **jeudi 3 décembre 2026**

Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O),
A l'attention de Monsieur le Coordonnateur National
22007, Route de Matadi, BINZA – Ozone, Kinshasa / NGALIEMA
Tél. : (+243) 998 708 576 – 815 091 852
E-mail : scpmdecide@cepordc.com avec copie à scpm@cepordc.com

Fait à Kinshasa, le 19 novembre 2026

Nestor MANDUKU MBUTA
Coordonnateur National

MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE
CEP-O
ADRESSE :
USINE REGIDESO
22007 Route Matadi
BINZA OZONE
KINSHASA, NGALIEMA
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS EAU